

Rétention des réfugiés pris en charge par le gouvernement aux destinations désignées : tendances récentes et rôle des caractéristiques des destinations



par Yasmin Gure et Feng Hou

Date de diffusion : le 27 juillet 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Rétention des réfugiés pris en charge par le gouvernement aux destinations désignées : tendances récentes et rôle des caractéristiques des destinations

par Yasmin Gure et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202200700002-fra>

Résumé

Les réfugiés qui se réinstallent au Canada dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) sont envoyés vers des collectivités désignées un peu partout au pays. Puisque la dispersion des réfugiés au Canada demeure un important objectif de la stratégie de réinstallation du gouvernement, il est essentiel de déterminer et de comprendre les facteurs susceptibles de favoriser la rétention des réfugiés dans leur collectivité désignée. La présente étude cherche à savoir si le taux de rétention des RPG dans leur ville de destination désignée a augmenté depuis le début des années 2000. Si c'est le cas, dans quelle mesure la variation du taux de rétention peut-elle être attribuée à des changements dans les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés et dans la situation des villes de destination désignées, notamment les facteurs tels que la présence d'organismes offrant des services de réinstallation, les conditions économiques, la présence d'enclaves ethniques et la réinstallation en groupe? L'étude a permis de constater que le taux global de rétention des RPG aux destinations désignées à la fin de la première année complète après l'établissement a grandement augmenté parmi les cohortes de RPG, passant de 71 % pour la cohorte 2000-2004 à 85 % pour les cohortes 2010-2014 et 2015-2018. À l'inverse, chez les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial, le taux a diminué. La hausse des taux de rétention dans les cohortes de RPG n'était pas le résultat de changements dans leurs caractéristiques sociodémographiques ou dans la situation de leur ville de destination désignée; elle s'est plutôt produite malgré des changements dans ces facteurs qui, à eux seuls, auraient pu contribuer à une diminution des taux de rétention. De manière transversale, la rétention des RPG a été fortement associée au nombre de RPG réinstallés dans la même collectivité la même année (réinstallation en groupe) et à la présence de communautés de la même ethnie. Les villes où se trouvaient des fournisseurs de services de programmes d'aide à la réinstallation (PAR) exerçant leurs activités depuis plus de 10 ans étaient associées à des taux de rétention élevés comparativement aux villes qui n'avaient pas de tels fournisseurs.

Mots-clés : réfugiés pris en charge par le gouvernement, répartition géographique, mobilité

Auteurs

Yasmin Gure travaille à la Direction de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

Remerciements

Cette étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Marc Frenette, Lisa Kaida, Rebeka Lee et Li Xue pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure de la présente étude.

Introduction

Un des principaux objectifs en matière de politiques du programme d'immigration du Canada est de favoriser une répartition géographique équilibrée des immigrants et des réfugiés d'un bout à l'autre du Canada (IRCC, 2020). Ce concept de régionalisation vise à faire en sorte que les retombées de l'immigration, notamment la croissance économique et la diversité ethnoculturelle, puissent être réparties partout au pays. Alors qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) continue d'investir massivement dans divers moyens d'intervention pour aider à guider l'établissement initial des nouveaux arrivants dans les petites et moyennes régions métropolitaines¹, le ministère joue un rôle direct dans la détermination de la destination de réinstallation des réfugiés. En particulier, les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) se voient attribuer des collectivités désignées au Canada avant leur arrivée. Grâce à ce programme, les besoins particuliers des RPG en matière de réinstallation sont équilibrés avec l'engagement d'IRCC à l'égard de la répartition des réfugiés dans des villes à l'étendue du pays (IRCC, 2011).

La littérature actuelle au sujet de la rétention et de la migration secondaire des nouveaux arrivants s'est concentrée plus généralement sur les immigrants, et les analyses se sont souvent limitées aux données à l'échelon des provinces. Les recherches empiriques qui se penchent précisément sur la rétention des réfugiés et leur mobilité au niveau des villes sont limitées (Kaida *et al.*, 2020). Cette lacune dans les connaissances est majeure, car l'analyse de la mobilité interprovinciale ne peut faire état des tendances dans la migration des réfugiés à un niveau géographique inférieur. Du point de vue des politiques, il est particulièrement pertinent de comprendre avec plus de nuances la migration secondaire des réfugiés, parce que leur dispersion aux quatre coins du Canada est un élément clé de l'objectif global d'IRCC de favoriser une répartition géographique plus équilibrée des nouveaux arrivants.

La présente étude cherche à savoir si le taux de rétention des RPG dans leurs villes de destination désignées² a augmenté depuis le début des années 2000. Si c'est le cas, dans quelle mesure la variation du taux de rétention peut-elle être attribuée à des changements dans les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés et dans la situation des villes de destination désignées, notamment les facteurs tels que la présence d'organismes offrant des services de réinstallation, les conditions économiques, la présence d'enclaves ethniques et la réinstallation en groupe? Les réponses à ces questions fourniraient des renseignements utiles pour comprendre les facteurs pouvant faciliter la rétention des réfugiés dans leur collectivité désignée.

-
1. Entre autres exemples notables de récentes initiatives d'établissement d'IRCC, mentionnons le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui a été remplacé par le Programme d'immigration au Canada atlantique en 2022, est une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés étrangers d'un établissement canadien qui veulent travailler et vivre dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord offre une voie d'accès similaire aux travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent s'installer dans une communauté nordique ou rurale.
 2. Dans la Base de données longitudinales sur l'immigration, cette variable s'appelle « destination prévue » pour les immigrants et les réfugiés. Dans le cas des RPG, la destination prévue est consignée dans la fiche relative au droit d'établissement avant l'arrivée. Lorsque la demande de réinstallation d'un client est acceptée, le bureau de migration d'IRCC à l'étranger collabore avec le Centre des opérations de réinstallation du ministère pour déterminer où le RPG sera réinstallé au Canada. Cette détermination repose sur une variété de facteurs, dont la présence de membres de la famille ou de proches amis au Canada, l'accessibilité de services particuliers d'installation et la disponibilité de logements appropriés selon la taille de la famille.

Contexte

Programme d'aide à la réinstallation

Les réfugiés qui sont sélectionnés à l'étranger en vue d'une réinstallation au Canada sont admis par l'un des trois volets de réinstallation : le programme des RPG, le programme des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et le programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV-M). Dans le programme des RPG, IRCC apporte aux réfugiés un soutien financier et des services essentiels immédiats³ au titre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR). Les RPG reçoivent des services d'aide à la réinstallation durant les quatre à six premières semaines suivant leur arrivée au Canada, et bénéficient d'un soutien du revenu pendant une période maximale d'un an⁴ (IRCC, 2011).

Comme les besoins des RPG sont très particuliers, les services du PAR diffèrent des services d'installation financés par le gouvernement fédéral offerts à tous les nouveaux arrivants. Par conséquent, les services du PAR sont exclusivement offerts par l'intermédiaire des fournisseurs de services du PAR, qui sont situés dans 23 collectivités désignées à différents endroits du Canada, à l'extérieur du Québec⁵ (IRCC, 2016a). Avant leur arrivée, les RPG sont assignés à l'une des 23 collectivités désignées. La décision quant à l'endroit où un RPG peut être réinstallé au Canada dépend souvent de facteurs comme la présence de membres de la famille ou d'amis dans la région, la présence de communautés culturelles et religieuses et la disponibilité de services d'installation. En plus de ces facteurs, IRCC détermine où réinstaller un RPG à la suite de discussions avec les provinces qui l'aident à préétablir des plans et des quotas annuels pour réinstaller les réfugiés partout au Canada (IRCC, 2016b).

L'efficacité de l'attribution de villes de destination aux RPG dépend largement de la correspondance entre les préférences exprimées par les RPG avant leur arrivée et l'endroit où on leur indique qu'ils iront se réinstaller à leur arrivée. Dans une étude portant sur les réfugiés qui sont arrivés en 2000 et en 2001, Simich *et al.* (2002) ont découvert que plus de 90 % des RPG qui ont changé leur destination à l'arrivée à l'aéroport estimaient qu'ils n'avaient pas été reçus en fonction des préférences qu'ils avaient exprimées. Parmi les RPG qui ont déménagé au cours de la première année suivant leur arrivée, près de 60 % ont dit qu'ils avaient indiqué une destination de préférence avant leur arrivée, mais que ce n'est pas cette destination qui leur avait été attribuée. Plus récemment, l'évaluation du programme des RPG par IRCC (IRCC, 2011) était plus positive et a permis de conclure que parmi les RPG qui ont participé à l'enquête, environ 75 % se sont dits satisfaits de la collectivité où ils ont été réinstallés. Cela signifie vraisemblablement que la correspondance entre les préférences des réfugiés et la destination qui leur est attribuée s'est améliorée depuis le début des années 2000, et cette amélioration peut accroître la rétention des réfugiés à leur destination désignée.

L'efficacité de l'attribution des destinations aux RPG peut également être influencée par les capacités des fournisseurs de services du PAR dans la collectivité désignée. Afin de renforcer l'efficacité de ces fournisseurs, IRCC mène une enquête annuelle pour recueillir des renseignements sur leur capacité à fournir des services aux réfugiés. Les résultats de cette enquête annuelle aideraient à améliorer continuellement la correspondance entre les préférences des RPG et les collectivités de destination qui peuvent les accueillir.

3. Les services essentiels comprennent les services d'accueil, l'assistance à la recherche d'un logement temporaire et permanent, l'évaluation des besoins et les recommandations, et les services d'information et d'orientation.

4. Dans des circonstances exceptionnelles, l'aide à la réinstallation et le soutien du revenu pour les RPG peuvent être offerts jusqu'à 24 mois après l'arrivée.

5. En vertu de l'Accord Canada-Québec, la province du Québec détient la responsabilité exclusive de la sélection des immigrants et des réfugiés qui lui sont destinés (sauf les personnes qui participent au programme de réunion des familles et les personnes protégées au Canada), ainsi que de l'accueil et de l'intégration linguistique et culturelle de ces immigrants. Pour en savoir davantage, consultez l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Facteurs qui influencent la rétention et la migration secondaire

La capacité d'une ville de destination à retenir les immigrants et les réfugiés dépend d'un certain nombre de facteurs. Un facteur important est la taille de la ville de destination. Krahn *et al.* (2005) ont constaté que les grandes villes affichent un taux de rétention plus élevé que les petites villes. L'évaluation du Programme des RPG par IRCC (IRCC, 2011) a également permis de tirer une conclusion semblable. Plus précisément, elle a permis de conclure que 30 % des RPG qui se sont réinstallés dans des petites collectivités ont choisi de partir, comparativement à 14 % de ceux qui se sont réinstallés dans les grandes villes. Plus récemment, Kaida *et al.* (2020) ont constaté que la probabilité que les RPG entreprennent une migration secondaire était inversement proportionnelle à la taille de la ville où ils s'étaient établis initialement.

La tendance générale des immigrants et des réfugiés à préférer les grandes villes est liée aux possibilités économiques réelles ou perçues (Derwing et Krahn, 2008; Hou, 2007; Hyndman *et al.*, 2006; Newbold, 1996). Sherrell *et al.* (2005) ont souligné le fait que même si l'on peut inciter les immigrants et les réfugiés à s'établir dans les petites collectivités, il est difficile de les y retenir sans possibilités d'emploi convenables. Krahn *et al.* (2005) ont observé que parmi ceux qui ont choisi de quitter leur destination initiale, les motifs les plus fréquents de leur départ avaient trait à l'emploi. De plus, ces personnes choisissaient souvent de grandes villes comme destination de préférence pour leur réinstallation.

C'est aussi dans les grandes villes que les réfugiés ont le plus de chance de retrouver leur communauté ethnique, un facteur fréquemment mentionné dans la littérature comme un puissant incitatif à la migration secondaire chez les immigrants (p. ex. Hyndman *et al.*, 2006). Le rôle des grandes communautés ethniques peut s'expliquer par l'hypothèse des affinités de groupe selon laquelle les nouveaux immigrants préfèrent déménager et rester à des endroits où les mêmes communautés ethniques que la leur sont concentrées (Derwing et Krahn, 2008; Hou, 2007; Nogle, 1994). Simich (2003) a soutenu que les réfugiés ont grandement besoin du soutien de la collectivité dans les premiers temps de leur réinstallation. Si le soutien gouvernemental fait partie intégrante de l'aide que reçoivent les réfugiés, il répond rarement à tous leurs besoins. Voilà pourquoi les réfugiés ont tendance à être très attirés par les grandes villes, où de grandes communautés de la même ethnie que la leur peuvent leur apporter un soutien social et affectif durant leur réinstallation.

Les recherches amènent à conclure, dans une certaine mesure, que la connectivité sociale pourrait jouer un plus grand rôle que les conditions économiques dans la rétention des réfugiés. Dans le cas des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP), Kaida *et al.* (2020) ont conclu que le chômage n'était pas significativement corrélé avec le départ de la destination initiale. Ces réfugiés sont réinstallés dans la collectivité où réside leur parrain, où ils peuvent recevoir un niveau plus élevé de soutien pendant l'année suivant leur arrivée et bénéficier d'un accès au réseau social étendu de leur parrain. Cette constatation semble donc indiquer que pour ce type de réfugié, le soutien social fait parfois contrepoids aux mauvaises conditions économiques.

En ce qui concerne les RPG en particulier, ceux qui choisissent de quitter leur collectivité de destination sont confrontés à d'importants obstacles. Par exemple, comme leurs ressources financières sont limitées, ils peuvent être contraints d'utiliser leur revenu du PAR pour financer leur migration secondaire, ce qui réduit leur capacité à se payer un logement et d'autres nécessités dans leur nouvelle ville. De plus, si les RPG recevaient des services du PAR dans la collectivité qui leur avait été assignée, ils n'y sont plus admissibles après leur déménagement dans une nouvelle ville. Dans son évaluation du programme de réinstallation, IRCC (IRCC, 2016a) a constaté que cette règle implique que de nombreux RPG qui ont quitté leur collectivité de destination sont incapables d'organiser leur réinstallation dans leur nouvelle ville.

La présente étude a pour but d'enrichir la littérature existante en analysant plus en profondeur les tendances en matière de rétention et de migration secondaire des RPG. Plus précisément, elle porte principalement sur les récentes tendances et sur l'effet des facteurs contextuels dans la rétention des RPG dans leurs villes de destination désignées. Elle contribue ainsi, de plusieurs façons, à la littérature existante dans ce domaine.

D'abord, la présente étude est parmi les premières à analyser la rétention et la migration secondaire des réfugiés en utilisant les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) comme unités géographiques d'analyse. Elle applique la méthodologie employée par Kaida *et al.* (2020), qui a établi les limites des RMR et des AR à l'aide des données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM).

Ensuite, grâce à l'utilisation de la BDIM, la présente étude permet de repérer les réfugiés au niveau de la catégorie d'admission. Elle compare les tendances en matière de rétention et de migration secondaire des RPG, des RPSP et des immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial.

Enfin, cette étude porte sur l'association des caractéristiques sociodémographiques individuelles des réfugiés et des facteurs contextuels de la destination désignée, dont les conditions économiques, la présence de communautés ethniques, la réinstallation en groupe et les services de réinstallation, avec les tendances dans la rétention et la migration secondaire des réfugiés. Tout spécialement, il s'agit de la première étude canadienne qui se sert des mesures relatives à la réinstallation en groupe et aux services de réinstallation dans l'analyse de la rétention des réfugiés.

Données, mesures et méthodes

Données

La présente étude est fondée sur la BDIM, qui combine les fiches relatives au droit d'établissement et les dossiers fiscaux annuels des immigrants (Statistique Canada, 2020). Les données des immigrants qui ont produit au moins une déclaration de revenus depuis 1982 figurent dans la base de données. Les fiches relatives au droit d'établissement contiennent les caractéristiques des immigrants au moment de l'établissement, comme la destination prévue⁶, la catégorie d'admission (p. ex. la catégorie de l'immigration économique, la catégorie du regroupement familial et les réfugiés), l'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, le pays d'origine et les capacités en matière de langues officielles. Les dossiers fiscaux fournissent des renseignements sur le revenu annuel, l'état matrimonial actuel et le lieu de résidence. Les données de la BDIM utilisées dans cette étude portent sur les renseignements d'établissement jusqu'à 2020 et les renseignements fiscaux jusqu'à 2019.

L'analyse est axée sur 76 500 RPG qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de leur immigration et qui sont arrivés au Canada de 2000 à 2018. Le choix de la fourchette d'âges repose en partie sur les habitudes de production de déclarations de revenus. Les réfugiés (et les immigrants en général) qui étaient des enfants ou des aînés à leur arrivée affichent généralement de plus faibles taux de production de déclarations de revenus. Comme la rétention est mesurée en comparant la destination prévue d'une personne avec le lieu de résidence inscrit sur sa déclaration de revenus, le statut de rétention ne peut pas être déterminé pour les personnes qui ne produisent pas de déclarations de revenus. De plus, dans l'analyse des facteurs influençant la rétention, certains de ces facteurs ne s'appliquent pas aux enfants

6. Dans le cas des RPG, il s'agit de leur destination désignée. Voir la note de bas de page 2 pour obtenir des détails. Dans le reste de l'étude, les termes « destination prévue » et « destination désignée » sont employés de manière interchangeable.

(p. ex. niveau de scolarité, situation d'emploi). Les RPG qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'immigration représentaient environ 47 % de tous les RPG qui sont arrivés pendant la période étudiée. L'analyse descriptive a montré que la répartition des destinations prévues parmi les RPG âgés de 20 à 54 ans ressemblait beaucoup à celle de tous les RPG (tableau 1 en annexe). Étant donné que les enfants vivent habituellement avec leurs parents et que de nombreux immigrants et réfugiés âgés vivent avec leurs enfants adultes, il est raisonnable de s'attendre à ce que les tendances en matière de rétention observées chez les RPG qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'immigration s'appliquent généralement à tous les RPG.

Mesures

Les RMR et les AR ont été utilisées comme unités géographiques pour mesurer les destinations prévues des réfugiés et leur mobilité subséquente. Une RMR ou une AR est composée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain et ayant de solides relations économiques avec celui-ci, comme cela est mesuré d'après les déplacements. Les limites de certaines RMR et AR peuvent changer d'un recensement à l'autre, ce qui complique l'utilisation des RMR et des AR pour étudier la mobilité. Dans le Fichier des immigrants reçus, les destinations prévues sont codées selon les plus récentes limites du recensement, mais le fichier de données fiscales utilise les limites concomitantes du recensement comme lieu de résidence à la fin de l'année d'imposition. Par exemple, pour les réfugiés qui ont été reçus en 2010, les destinations prévues sont codées avec les limites du Recensement de 2016 dans la version de 2020 de la BDIM, mais les lieux de résidence dans le fichier de données fiscales sont codés avec les limites du Recensement de 2006 en 2010 et avec limites du Recensement de 2011 de 2011 à 2016. Ce genre d'incohérence dans les limites des RMR et des AR entre le Fichier des immigrants reçus et le fichier de données fiscales peut donner lieu à la classification erronée du statut de rétention des réfugiés. Afin de surmonter ce problème, dans la présente étude, des limites de RMR et d'AR uniformes ont été créées dans le fichier de données fiscales à l'aide des limites du Recensement de 2016 comme référence⁷.

La principale variable de résultat dans la présente étude était la rétention à la destination prévue⁸. Pour les RPG, les destinations prévues sont généralement les collectivités qui leur ont été attribuées à leur arrivée au Canada. Une telle attribution est souvent basée sur la correspondance entre les caractéristiques des RPG et les ressources disponibles dans une collectivité (soutien à l'établissement, famille, communauté ethnique) qui faciliteraient l'intégration socioéconomique des RPG. Comme il sera démontré, la rétention à la destination prévue parmi les réfugiés et les immigrants a diminué le plus pendant la première année suivant leur arrivée. Après la première année, la diminution du taux de rétention était généralement faible et graduelle. Par conséquent, la présente étude met l'accent sur le statut de rétention à la fin de la première année complète suivant l'établissement. Le statut de rétention a été déterminé en comparant la destination prévue d'un réfugié avec la RMR ou l'AR où il résidait à la fin de la première année civile suivant son arrivée (ci-après l'« année d'établissement »), s'il a déposé une déclaration de revenus cette année-là. Dans le cas des réfugiés qui n'ont pas produit de déclaration de revenus dans l'année de leur arrivée, mais qui en ont produit une l'année suivante, le statut de rétention est déterminé d'après la RMR ou l'AR où ils résidaient dans l'année suivant l'année d'établissement. Dans l'échantillon de l'étude, environ 97 % des réfugiés qui ont produit une déclaration de revenus dans l'année suivant leur établissement en ont également produit une dans l'année de leur établissement. Par conséquent, pour la majorité de l'échantillon, le lieu de résidence utilisé aux fins de comparaison avec la destination prévue était celui inscrit dans l'année d'établissement.

7. Cela est fondé sur le fichier de conversion longitudinal créé par la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada.

8. Il se peut que certains RPG ne se soient pas initialement établis à leur destination prévue. Dans ce cas, ils sont comptés parmi les RPG qui n'ont pas été retenus à la destination prévue.

Dans l'analyse multivariée, la variable indépendante principale était les cohortes d'arrivée de réfugiés, codés dans quatre périodes : de 2000 à 2004, de 2005 à 2009, de 2010 à 2014 et de 2015 à 2018. Trois ensembles de variables explicatives pouvaient influencer sur la probabilité qu'un réfugié reste à la destination prévue et sur la variation des tendances en matière de rétention entre les cohortes d'arrivée.

Le premier ensemble correspondait à la taille de la destination prévue, codée en six groupes : les trois villes servant de portes d'entrée, c'est-à-dire Toronto, Montréal et Vancouver; les RMR de taille moyenne dont la population dépasse 500 000 habitants (Ottawa, Calgary, Edmonton, Hamilton, Winnipeg et Québec); les petites RMR dont la population compte de 100 000 à 500 000 habitants (p. ex. Victoria, Saskatoon et Halifax); les petites régions urbaines (AR). Les réfugiés qui se sont d'abord établis dans des régions rurales ont été exclus parce qu'il est difficile de créer des limites uniformes pour les régions rurales dispersées. Comme le montre le tableau 1, très peu de réfugiés se sont initialement établis dans des régions rurales.

Le deuxième ensemble de variables explicatives comprenait des caractéristiques socioéconomiques individuelles : âge au moment de l'établissement, sexe, état matrimonial, nombre d'enfants, région d'origine, langue au moment de l'établissement, niveau de scolarité au moment de l'établissement, statut d'emploi après l'établissement et fréquentation scolaire après l'établissement. La région d'origine a été codée en neuf catégories : Amérique du Sud, Europe du Sud, Europe de l'Est, Afrique, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie orientale, Asie occidentale et autres pays. Les capacités langagières ont été basées sur la combinaison de la langue maternelle et de la connaissance des langues officielles autodéclarée au moment de l'établissement : langue maternelle française, langue maternelle anglaise, autre langue maternelle et français parlé, autre langue maternelle et anglais parlé, autre langue maternelle et français et anglais parlés, ou ni français ni anglais parlé. La variable du niveau de scolarité a été codée en quatre catégories : sans diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires partielles et baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur. Le statut d'emploi a été codé en deux catégories : personne occupée (a touché au moins 500 \$ de revenu d'emploi dans l'année d'établissement ou l'année suivante) et autres. La variable de la fréquentation scolaire a été codée comme 1 si l'immigrant avait fait des études postsecondaires à temps plein au cours de la dernière année d'imposition et comme 0 dans les autres cas⁹.

Le troisième ensemble de variables explicatives a été utilisé pour évaluer la situation des destinations prévues : présence de fournisseurs de services du PAR¹⁰, conditions économiques, enclave ethnique et réinstallation en groupe. La variable des fournisseurs de services du PAR a été codée en quatre catégories : aucune activité, de 1 à 5 années d'activités, de 6 à 10 années d'activités, plus de 10 années d'activités. Les années d'activités ont été basées sur la différence entre l'année où le centre d'un fournisseur de services du PAR a été établi et l'année où un réfugié est arrivé au Canada¹¹. Cette variable a été utilisée pour saisir les effets non seulement de l'existence des fournisseurs de services du PAR, mais aussi de leur expérience cumulée, de leur réseau établi et de leur capacité avérée obtenue indirectement par leurs années d'activités¹². Les conditions économiques locales ont été obtenues par approximation d'après le pourcentage d'adultes (âgés de 18 à 64 ans) qui ont déclaré des gains annuels de plus de 500 \$ (c.-à-d. l'incidence de l'emploi dans une année) parmi la population née au Canada et les immigrants de longue date (immigrants qui sont arrivés au Canada il y a plus de 20 ans)¹³. Cette

9. Cette variable a été extraite de la déduction d'impôt pour les frais de scolarité dans une année d'imposition.

10. Ce renseignement a été fourni par IRCC.

11. Par exemple, un centre de fournisseur de services du PAR établi en 2005 serait en activité depuis un an pour les RPG arrivés au 2007, et depuis cinq ans pour ceux arrivés en 2010.

12. Les fournisseurs de services du PAR sont sélectionnés et reçoivent du financement en fonction de la qualité de leurs propositions dans un processus d'appels de propositions concurrentiel qui a lieu habituellement tous les trois ans. Indépendamment du nombre d'années d'activités, tous les fournisseurs de services du PAR doivent prouver dans leurs propositions qu'ils sont aptes à servir des RPG.

13. Cette variable est obtenue par le couplage du Fichier des familles T1 et du Fichier des immigrants reçus.

variable a été incluse pour déterminer si le taux de rétention est plus élevé dans les marchés de l'emploi locaux qui offrent plus de possibilités d'emploi¹⁴.

L'enclave ethnique a été mesurée par le pourcentage des immigrants de la même région d'origine dans les RMR ou les AR où un réfugié devait s'établir¹⁵. Cette variable a été utilisée pour déterminer si la présence de communautés de sa propre ethnie est associée à un taux de rétention plus élevé de réfugiés à la destination prévue. La réinstallation en groupe a été mesurée d'après le nombre de RPG qui sont arrivés à la même destination prévue la même année. Différente de l'enclave ethnique, qui se rapporte aux communautés déjà établies de la même ethnie, la réinstallation en groupe a été utilisée pour saisir les rapports sociaux attribuables à des liens étroits avec la famille et les proches, à une expérience partagée en tant que réfugiés ainsi qu'aux difficultés et aux occasions courantes inhérentes à la réinstallation parmi les réfugiés qui sont arrivés dans la même collectivité la même année. Dans l'analyse multivariée, la transformation logarithmique de cette variable a été fortement associée à la rétention des réfugiés à la destination prévue, alors que sa forme d'origine n'était pas statistiquement significative.

Méthodes

L'analyse a commencé avec des tableaux descriptifs montrant la répartition des destinations prévues et la variation de la répartition entre les cohortes d'arrivée de RPG âgés de 20 à 54 ans au moment de l'établissement et, à titre de comparaison, pour les RPSP et les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial. Des statistiques descriptives ont été produites pour montrer la mobilité des RPG à la fin de la première année complète après l'établissement et le taux de rétention à la destination prévue pendant une période maximale de 10 ans après l'arrivée.

Dans les analyses multivariées, des modèles de probabilité linéaires¹⁶ ont été utilisés pour examiner les variations dans la rétention selon la cohorte à la destination prévue et les effets des variables explicatives choisies, surtout les variables contextuelles. Trois modèles séquentiels ont été estimés. Le modèle 1 ne comprenait que des cohortes d'arrivée. Les coefficients de la variable des cohortes reflètent les changements observés dans la rétention aux destinations prévues. Le modèle 2 ajoutait les catégories de taille des destinations prévues et les covariables individuelles. Les changements dans les coefficients de la variable des cohortes du modèle 1 au modèle 2 montrent dans quelle

14. La présente étude a également traité des deux autres mesures des conditions économiques locales : le pourcentage des adultes dont la famille a reçu des prestations d'assistance sociale et le pourcentage des adultes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours d'une année d'imposition parmi les travailleurs nés au Canada et les travailleurs immigrants de longue date. Lorsque ces deux variables supplémentaires ont été ajoutées au modèle 3 du tableau 5 ou qu'elles ont été utilisées pour remplacer la mesure de l'incidence de l'emploi, elles n'ont pas été significativement associées à la probabilité de rester à la destination initiale, et leur inclusion a eu peu d'effet sur les coefficients d'autres variables dans le modèle. Vraisemblablement, aucune de ces mesures ne donne une estimation idéale des possibilités d'emploi. Par conséquent, il se peut que les variables indicatrices des RMR et des AR récupèrent partiellement l'incidence des conditions économiques locales dans la mesure où ces données indirectes sont corrélées avec les six composantes englobées dans les variables des RMR et des AR.

15. Cette variable est obtenue par le couplage du Fichier des familles T1 et du Fichier des immigrants reçus. Les immigrants recensés dans le fichier de couplage sont regroupés en 13 régions d'origine : États-Unis, Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, Europe du Nord et de l'Ouest, Europe du Sud, Europe de l'Est, Afrique, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie orientale, Asie occidentale et autres. Le pourcentage des immigrants de chaque région d'origine dans la population totale des RMR et des AR est utilisé comme mesure de l'enclave ethnique et est attribué aux RPG de la même région d'origine. Une mesure similaire de l'enclave ethnique a été employée dans de précédentes études canadiennes (p. ex. Hou *et al.*, 2018).

16. Puisque la variable des résultats est dichotomique, des modèles de régression logistique ont également été estimés avec les mêmes covariables. Le signe et la signification statistique des variables explicatives ont donné les mêmes résultats. Les résultats des modèles de probabilité linéaires sont présentés ici parce que les coefficients peuvent être facilement comparés d'un modèle à l'autre, tandis qu'il n'est pas approprié de comparer les coefficients entre des modèles non linéaires (Mood, 2010). Alors que Kaida *et al.* (2020) ont utilisé un modèle d'analyse longitudinale à temps discret pour examiner la rétention sur plusieurs années après l'immigration, la présente étude porte principalement sur la rétention au cours de la première année complète suivant l'immigration, car c'est dans cette période que la plupart des émigrations internes ont lieu parmi les RPG, comme il sera discuté dans la section des résultats.

mesure la variation dans la rétention peut s'expliquer par les différences, parmi les cohortes d'arrivée, dans la répartition des destinations initiales et les covariables individuelles. Le modèle 3 ajoutait les variables contextuelles communautaires. Les changements dans les coefficients de la variable des cohortes du modèle 2 au modèle 3 indiquent les effets possibles des changements dans la situation des destinations initiales sur les différences entre les cohortes. Le modèle 3 est un modèle multiniveau qui comporte des variables propres aux personnes et aux collectivités. Comme une dépendance entre les observations dans une collectivité (RMR ou AR) peut entraîner une sous-estimation des erreurs-types des coefficients de régression, une robuste estimation de la variance a été appliquée pour atténuer les éventuels biais (Steenbergen et Jones, 2002).

Récents changements dans la rétention aux destinations prévues parmi les réfugiés pris en charge par le gouvernement

Le tableau 1 présente la répartition des RPG, des RPSP et des immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial âgés de 20 à 54 ans au moment de l'immigration selon les catégories de taille des destinations prévues¹⁷.

Contrairement aux immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial, la majorité des RPG devaient s'établir à l'extérieur des trois villes servant de portes d'entrée. Par exemple, dans la cohorte d'arrivée de 2000 à 2004, il était prévu que 66 % des RPG s'établissent en dehors de ces trois villes, comparativement à 57 % des RPSP, à 20 % des immigrants de la catégorie économique et à 30 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial. La proportion des RPG qui devaient s'établir ailleurs que dans ces trois villes est restée stable dans les cohortes d'arrivée de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, mais elle a augmenté à 73 % dans la cohorte d'arrivée de 2015 à 2018. Chez les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial, cette proportion s'est accrue entre les cohortes d'arrivée successives, mais elle est restée beaucoup plus faible que celle des RPG dans la cohorte d'arrivée de 2015 à 2018.

Parmi les RPG qui devaient s'établir dans des centres qui ne servent pas de portes d'entrée, la majorité (85 %) est allée dans de petites ou moyennes RMR. La proportion d'entre eux qui devaient s'installer dans de petites RMR était légèrement inférieure à la proportion d'entre eux dont l'établissement était prévu dans des RMR de taille moyenne, surtout dans la cohorte d'arrivée de 2015 à 2018. La tendance était différente chez les RPSP et les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial, qui étaient principalement attirés par les RMR de taille moyenne. Dans chacune des quatre cohortes d'arrivée, il était prévu que moins de 0,6 % des RPG s'établissent dans des régions rurales, comparativement à 2 % des immigrants de la catégorie économique et à 4 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial.

Les tendances présentées ci-dessus dans la répartition des réfugiés et des immigrants d'âge moyen étaient généralement les mêmes que dans l'ensemble de la population de chaque groupe (tableau 1 en annexe).

17. Afin de réduire le nombre de comparaisons, la présente étude n'a pas permis d'examiner la répartition géographique et la rétention des RDBV-M et des demandeurs d'asile au Canada. Le nombre annuel de RDBV-M était généralement faible dans la période étudiée (quelques centaines en 2014 et en 2015, 4 400 en 2016 et environ 1 000 de 2017 à 2019). Comme ils vivaient déjà au Canada, les demandeurs d'asile sont très différents des RPG et des RPSP du point de vue de la répartition initiale et de la rétention (Kaida *et al.*, 2020).

Tableau 1

Répartition des destinations prévues des immigrants âgés de 20 à 54 ans au moment de leur admission, selon la catégorie d'admission, arrivées de 2000 à 2018

| | Réfugiés pris en charge par le gouvernement | Réfugiés parrainés par le secteur privé | Catégorie économique | Catégorie du regroupement familial |
|--|---|---|----------------------|------------------------------------|
| | | nombre | | |
| Chiffres de population | 76 500 | 71 000 | 2 006 600 | 863 900 |
| | | pourcentage | | |
| Arrivées de 2000 à 2004 | | | | |
| Montréal | 6,8 | 4,8 | 16,0 | 11,8 |
| Toronto | 16,3 | 32,4 | 48,5 | 43,8 |
| Vancouver | 10,8 | 6,1 | 15,2 | 14,3 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 30,6 | 39,7 | 12,1 | 14,0 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 25,8 | 14,4 | 5,5 | 9,3 |
| Petites régions urbaines | 9,2 | 1,7 | 1,3 | 3,4 |
| Régions rurales | 0,6 | 1,1 | 1,5 | 3,4 |
| Arrivées de 2005 à 2009 | | | | |
| Montréal | 6,8 | 3,8 | 19,3 | 12,6 |
| Toronto | 16,2 | 29,0 | 34,0 | 40,2 |
| Vancouver | 11,7 | 6,4 | 16,3 | 14,4 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 30,7 | 40,2 | 16,0 | 15,5 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 24,2 | 17,4 | 8,0 | 9,6 |
| Petites régions urbaines | 10,2 | 2,4 | 3,7 | 4,0 |
| Régions rurales | 0,2 | 0,8 | 2,7 | 3,8 |
| Arrivées de 2010 à 2014 | | | | |
| Montréal | 5,2 | 4,9 | 20,8 | 14,4 |
| Toronto | 17,9 | 29,9 | 26,4 | 35,1 |
| Vancouver | 11,1 | 7,4 | 12,1 | 12,9 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 30,9 | 39,6 | 21,6 | 18,7 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 24,7 | 14,8 | 9,5 | 9,7 |
| Petites régions urbaines | 9,9 | 2,4 | 5,8 | 4,9 |
| Régions rurales | 0,3 | 1,0 | 3,7 | 4,4 |
| Arrivées de 2015 à 2018 | | | | |
| Montréal | 4,0 | 19,9 | 15,4 | 12,8 |
| Toronto | 13,9 | 26,6 | 29,8 | 32,4 |
| Vancouver | 9,5 | 5,1 | 11,5 | 12,9 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 30,9 | 31,1 | 21,0 | 21,4 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 30,8 | 13,8 | 11,3 | 10,6 |
| Petites régions urbaines | 10,9 | 2,3 | 6,8 | 5,7 |
| Régions rurales | 0,1 | 1,3 | 4,3 | 4,2 |

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Le tableau 2 présente la situation au chapitre des déclarations de revenus et du taux de rétention à la destination prévue des RPG, des RPSP et des immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'établissement et qui ont produit une déclaration de revenus avant la fin de leur première année complète après leur établissement (comme il a été discuté précédemment, la mobilité ne peut être déterminée que chez les déclarants).

Environ 97 % des RPG d'âge moyen ont rempli une déclaration de revenus pour l'année d'établissement ou la première année complète suivant l'année d'établissement, pour toutes les cohortes sélectionnées (tableau 2). Les taux de production de déclarations de revenus des RPG étaient semblables à ceux des RPSP, mais beaucoup plus élevés que ceux des immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial. Plus précisément, les taux globaux de production de déclarations de revenus des immigrants de la catégorie économique allaient de 83 % à 90 %, selon la cohorte d'arrivée. De précédentes études montrent que parmi les personnes d'âge moyen qui n'ont pas rempli de déclaration de revenus dans les premières années suivant leur arrivée, certaines sont restées au Canada et en ont produit une au cours des années suivantes, mais la plupart pourraient avoir quitté le Canada. Les immigrants de la catégorie économique avaient tendance à afficher des taux d'émigration supérieurs à ceux des réfugiés (Aydemir et Robinson, 2008). Il faut souligner que lorsque la population de tous âges au moment de l'établissement a été prise en compte, les taux de production de déclarations de revenus étaient beaucoup plus faibles que lorsque seule la population d'âge moyen était considérée, et les RPG affichaient des taux plus faibles que les trois autres groupes de réfugiés et d'immigrants (tableau 2 en annexe). Cette observation rappelle l'importance de restreindre l'examen de la rétention et de la mobilité aux personnes d'âge moyen.

Parmi les personnes d'âge moyen qui ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'établissement ou la première année complète après l'année d'établissement, plusieurs tendances ont émergé dans le taux de rétention aux destinations prévues chez les RPG par rapport aux RPSP et aux immigrants.

Premièrement, le taux global de rétention chez les RPG a beaucoup augmenté, de 71 % dans la cohorte de 2000 à 2004 à 79 % dans la cohorte de 2005 à 2009, puis encore pour s'établir à environ 85 % dans les cohortes de 2010 à 2014 et de 2015 à 2018. À titre de comparaison, le taux global de rétention chez les RPSP a seulement augmenté de 74 % dans la cohorte de 2000 à 2004 à 76 % dans la cohorte de 2015 à 2018, et il a diminué chez les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial.

Deuxièmement, le taux de rétention chez les RPG n'était pas associé à la taille de la destination prévue, mais il était généralement plus faible dans les petites destinations chez les RPSP et les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial. Le taux de rétention des RPG était généralement le plus élevé à Vancouver et dans les RMR de taille moyenne. Venaient ensuite les petites RMR, et c'est à Montréal que le taux était le plus faible dans la plupart des cohortes d'arrivée. À titre de comparaison, les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial affichaient les taux de rétention les plus faibles dans les petits centres urbains et les plus élevés dans les trois centres servant de portes d'entrée (à l'exception de Montréal, où le taux de rétention était plus faible que dans les RMR de taille moyenne parmi les immigrants de la catégorie économique arrivés au cours des années 2010).

Troisièmement, comme leurs taux de rétention ont augmenté d'une cohorte d'arrivée à l'autre, les RPG présentaient des taux plus élevés que les RPSP et les deux groupes d'immigrants dans les petites RMR et dans les petites régions urbaines, parmi ceux qui étaient arrivés au cours des années 2010. Les RPG qui sont arrivés pendant cette période étaient également caractérisés par un taux de rétention plus élevé dans les RMR de taille moyenne que les RPSP et les immigrants de la catégorie économique. L'équilibre

géographique de la répartition des immigrants dépend notamment des taux de rétention dans les régions qui ne servent pas de portes d'entrée.

Tableau 2

Taux de production de déclaration de revenus et de rétention aux destinations prévues à la fin de la première année complète suivant l'admission parmi les immigrants qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission, selon la catégorie d'immigrants, arrivées de 2000 à 2018

| Destination prévue | Réfugiés pris en charge par le gouvernement | | Réfugiés parrainés par le secteur privé | | Catégorie économique | | Catégorie du regroupement familial | |
|--|--|----------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|
| | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants |
| pourcentage | | | | | | | | |
| Arrivées de 2000 à 2004 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 97,5 | 71,2 | 95,4 | 73,7 | 86,7 | 80,3 | 90,9 | 89,9 |
| Montréal | 98,1 | 62,2 | 96,1 | 84,7 | 89,7 | 84,3 | 93,2 | 93,8 |
| Toronto | 97,3 | 63,6 | 95,9 | 78,6 | 86,1 | 84,0 | 90,6 | 95,0 |
| Vancouver | 97,2 | 84,9 | 96,1 | 84,4 | 84,2 | 81,1 | 91,8 | 92,8 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 97,0 | 77,4 | 95,2 | 71,0 | 89,0 | 73,6 | 90,6 | 89,5 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 97,9 | 68,4 | 94,7 | 66,5 | 84,4 | 66,6 | 89,2 | 82,8 |
| Petites régions urbaines | 98,1 | 65,7 | 95,5 | 65,5 | 89,5 | 59,7 | 90,6 | 72,2 |
| Arrivées de 2005 à 2009 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 97,8 | 79,3 | 96,4 | 73,8 | 83,2 | 85,4 | 92,4 | 90,6 |
| Montréal | 98,1 | 70,4 | 96,8 | 75,9 | 86,8 | 88,2 | 94,3 | 94,4 |
| Toronto | 97,7 | 72,3 | 96,6 | 83,5 | 79,9 | 89,9 | 92,0 | 95,3 |
| Vancouver | 97,3 | 90,4 | 97,4 | 83,4 | 79,3 | 91,1 | 92,8 | 94,1 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 97,6 | 86,8 | 96,4 | 67,4 | 87,8 | 85,4 | 92,5 | 90,8 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 98,3 | 73,0 | 96,1 | 71,5 | 83,6 | 74,3 | 91,5 | 85,0 |
| Petites régions urbaines | 97,6 | 77,5 | 94,6 | 67,5 | 90,0 | 69,0 | 91,9 | 76,7 |
| Arrivées de 2010 à 2014 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 96,8 | 85,4 | 97,0 | 74,6 | 87,5 | 82,7 | 92,6 | 89,8 |
| Montréal | 96,8 | 80,8 | 96,4 | 82,5 | 86,7 | 81,7 | 94,6 | 95,1 |
| Toronto | 96,2 | 83,5 | 96,8 | 83,3 | 83,5 | 89,1 | 92,1 | 95,0 |
| Vancouver | 97,3 | 91,3 | 98,1 | 85,0 | 84,5 | 89,2 | 92,0 | 94,3 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 96,3 | 88,1 | 97,0 | 66,1 | 91,1 | 87,1 | 92,9 | 90,6 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 97,9 | 84,7 | 97,1 | 76,6 | 90,2 | 75,8 | 91,7 | 83,8 |
| Petites régions urbaines | 96,3 | 80,2 | 94,7 | 67,3 | 93,4 | 70,0 | 92,6 | 75,6 |
| Arrivées de 2015 à 2018 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 98,3 | 84,8 | 97,9 | 76,0 | 90,4 | 77,1 | 93,5 | 88,3 |
| Montréal | 99,1 | 69,1 | 98,1 | 83,6 | 88,5 | 73,9 | 95,6 | 94,1 |
| Toronto | 98,3 | 87,1 | 97,8 | 81,2 | 87,6 | 86,1 | 92,9 | 93,2 |
| Vancouver | 97,9 | 90,3 | 97,9 | 83,3 | 90,3 | 86,1 | 92,1 | 93,2 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 98,2 | 88,8 | 98,0 | 67,8 | 92,9 | 79,0 | 94,0 | 88,3 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 98,2 | 83,9 | 97,9 | 76,1 | 91,2 | 66,1 | 93,0 | 81,7 |
| Petites régions urbaines | 98,5 | 74,2 | 97,4 | 66,1 | 94,4 | 64,2 | 94,1 | 72,9 |

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Une question importante concernant la rétention des réfugiés ou des immigrants à leur destination prévue est de savoir où ils se sont rendus après avoir quitté cette destination. La majorité est-elle déménagée dans les centres servant de portes d'entrée, ou ailleurs que dans ces centres? Pour répondre à cette question, le tableau 3 croise les destinations prévues et les nouvelles destinations des réfugiés et des immigrants qui ont quitté leur destination initiale avant la fin de la première année suivant leur année d'établissement.

Les résultats montrent que lorsque les RPG ont quitté leur destination prévue, la majorité est déménagée à un emplacement en dehors des centres qui servent des portes d'entrée. Plus précisément, 93 % des RPG qui sont partis de Toronto sont allés à l'extérieur de ces centres. Les taux correspondants pour les RPG qui ont quitté Montréal et Vancouver étaient de 84 % et 77 %, respectivement. Les proportions des RPG restant en dehors de ces centres étaient plus faibles chez les RPG qui avaient quitté des centres ne servant pas de portes d'entrée. Elles variaient de 65 % à 72 %, mais elles étaient beaucoup plus élevées que les proportions correspondantes chez les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial. Par exemple, parmi les immigrants de la catégorie économique qui sont partis de petites et moyennes RMR, de 40 % à 47 % sont restés en dehors des centres qui servent de portes d'entrée.

Une autre raison qui peut expliquer pourquoi les RPG qui ont déménagé étaient proportionnellement plus nombreux à rester en dehors des centres servant de portes d'entrée que les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial est que les RPG ont déménagé dans une ville où se trouvent des fournisseurs de services du PAR, lesquels sont principalement établis dans les petites et moyennes RMR (mentionnons que Toronto et Vancouver comptent de tels fournisseurs de services depuis 1999)¹⁸. Par exemple, environ 93 % des RPG qui sont partis de Toronto ont choisi un nouvel emplacement où se trouvaient des fournisseurs de services du PAR. Les taux correspondants des RPG qui ont quitté Vancouver, les RMR de taille moyenne et les petites RMR étaient de 78 %, 83 % et 69 %, respectivement. Le nombre de petites et moyennes RMR dotées de fournisseurs de services du PAR dans une province pourrait aussi expliquer pourquoi beaucoup plus de RPG qui ont déménagé de Toronto sont restés à l'écart des centres servant de portes d'entrée que ceux qui ont quitté Vancouver. En Ontario, 10 petites et moyennes RMR comptaient des fournisseurs de services du PAR exerçant leurs activités, dont bon nombre depuis plusieurs années. À titre de comparaison, depuis 2016, on ne trouve en Colombie-Britannique que deux petites RMR où il y a des fournisseurs de services du PAR.

18. Étant donné que le Québec gère ses propres services d'établissement des réfugiés, les renseignements au sujet des fournisseurs de services du PAR ne sont pas disponibles pour les RMR et les AR du Québec dans la présente étude.

Tableau 3

Répartition des nouvelles destinations parmi les réfugiés et les immigrants qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission et qui ont quitté leur destination prévue, selon la taille de la destination prévue

| Destinations prévues | Nouvelles destinations | | | | | | | Total |
|--|------------------------|---------|-----------|--|--|--------------------------|-----------------|-------|
| | Montréal | Toronto | Vancouver | Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | Petites régions métropolitaines de recensement | Petites régions urbaines | Régions rurales | |
| pourcentage | | | | | | | | |
| Réfugiés pris en charge par le gouvernement | | | | | | | | |
| Montréal | ... | 13,5 | 2,6 | 39,7 | 21,4 | 21,7 | 1,1 | 100 |
| Toronto | 1,2 | ... | 5,9 | 47,4 | 40,3 | 4,9 | 0,3 | 100 |
| Vancouver | 2,4 | 20,4 | ... | 36,6 | 24,2 | 15,5 | 0,8 | 100 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 7,3 | 21,1 | 6,7 | 28,4 | 20,7 | 14,6 | 1,3 | 100 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 5,9 | 24,2 | 5,3 | 36,0 | 17,4 | 9,9 | 1,3 | 100 |
| Petites régions urbaines | 12,2 | 11,1 | 5,0 | 36,5 | 21,4 | 12,5 | 1,2 | 100 |
| Réfugiés parrainés par le secteur privé | | | | | | | | |
| Montréal | ... | 38,9 | 3,2 | 32,6 | 21,2 | 2,8 | 1,4 | 100 |
| Toronto | 8,0 | ... | 3,6 | 36,0 | 45,5 | 6,0 | 1,0 | 100 |
| Vancouver | 2,0 | 31,3 | ... | 27,5 | 25,1 | 12,5 | 1,7 | 100 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 3,8 | 15,7 | 3,7 | 37,9 | 14,5 | 22,7 | 1,8 | 100 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 16,0 | 31,2 | 3,1 | 21,0 | 19,5 | 8,1 | 1,2 | 100 |
| Petites régions urbaines | 6,4 | 10,9 | 8,4 | 43,1 | 17,7 | 9,8 | 3,7 | 100 |
| Immigrants de la catégorie économique | | | | | | | | |
| Montréal | ... | 38,4 | 20,2 | 25,4 | 9,0 | 4,4 | 2,7 | 100 |
| Toronto | 14,6 | ... | 19,1 | 32,7 | 26,3 | 5,1 | 2,3 | 100 |
| Vancouver | 7,3 | 45,3 | ... | 22,1 | 14,7 | 6,8 | 3,8 | 100 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 13,8 | 33,7 | 12,3 | 17,1 | 8,7 | 9,1 | 5,4 | 100 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 7,5 | 37,3 | 12,0 | 17,1 | 13,8 | 7,4 | 5,0 | 100 |
| Petites régions urbaines | 5,6 | 18,5 | 14,6 | 25,4 | 14,3 | 9,8 | 11,9 | 100 |
| Immigrants de la catégorie du regroupement familial | | | | | | | | |
| Montréal | ... | 28,9 | 6,6 | 31,2 | 11,8 | 10,4 | 11,2 | 100 |
| Toronto | 6,8 | ... | 11,7 | 30,8 | 37,3 | 8,2 | 5,2 | 100 |
| Vancouver | 3,7 | 26,4 | ... | 24,3 | 24,3 | 13,3 | 8,1 | 100 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 8,4 | 26,5 | 10,5 | 18,3 | 12,1 | 13,0 | 11,2 | 100 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 4,4 | 32,5 | 13,7 | 16,7 | 12,6 | 10,1 | 10,1 | 100 |
| Petites régions urbaines | 7,9 | 9,5 | 10,2 | 21,5 | 14,6 | 12,8 | 23,5 | 100 |

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les nouvelles destinations sont les lieux de résidence à la fin de l'année d'établissement pour les personnes qui ont produit une déclaration de revenus durant l'année d'établissement, ou les lieux de résidence à la fin de la première année complète suivant l'année d'établissement pour les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus durant l'année d'établissement.

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

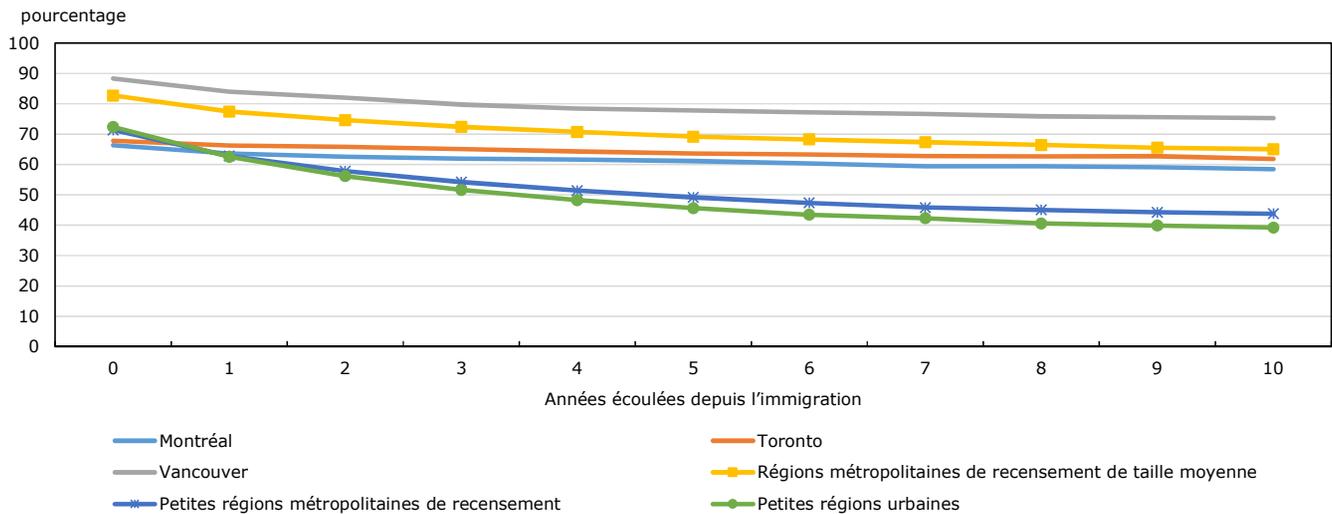
Les résultats à ce jour montrent que de 15 % à 30 % des RPG ont quitté leur destination prévue avant la fin de la première année complète suivant leur année d'établissement. Cette observation soulève une

importante question, à savoir si les RPG continueraient de quitter leur destination prévue à un rythme semblable au cours des années suivantes. Si c'est le cas, les efforts déployés en vue de retenir les RPG à leur destination prévue devraient être maintenus pendant plusieurs années. À l'inverse, si la mobilité élevée se limitait à la première année, les efforts de rétention pourraient être concentrés sur l'amélioration des premières expériences d'établissement.

Afin de répondre à la question ci-dessus, le graphique 1 représente la proportion de RPG qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de leur admission, qui sont arrivés de 2000 à 2009 et pour qui 10 années de mobilité ont été observées à leur destination prévue, selon la taille de celle-ci et le nombre d'années écoulées depuis l'établissement. Le graphique montre que, quelle que soit la taille de la destination prévue, la majorité de l'émigration interne s'est produite au cours de l'année d'établissement (zéro année depuis l'immigration) et de l'année suivant l'année d'établissement (une année depuis l'immigration). Par exemple, parmi les RPG qui devaient s'établir dans des RMR de taille moyenne, 24 % sont partis avant la fin de l'année suivant l'année d'établissement, mais il a fallu neuf autres années avant que 11 % de plus déménagent. Quant aux RPG qui ont été dirigés vers de petites régions urbaines, où le plus faible taux de rétention à long terme a été observé, 37 % d'entre eux sont partis avant la fin de l'année suivant l'année d'établissement, mais il a fallu neuf autres années avant que 24 % de plus déménagent¹⁹.

Ces résultats donnent à entendre que la période entre l'établissement et la fin de la première année suivant l'établissement est la plus importante pour comprendre la rétention des RPG à leur destination prévue. Par conséquent, les analyses multivariées ci-après portent principalement sur la rétention pendant cette période initiale.

Graphique 1
Pourcentage des réfugiés pris en charge par le gouvernement, qui avaient de 20 à 54 ans au moment de leur admission et qui sont arrivés de 2000 à 2009, qui sont restés à la destination prévue, selon la taille de la destination prévue et le nombre d'années écoulées depuis l'immigration



Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

19. À la fin de la dixième année suivant l'année d'établissement, le taux global de rétention aux destinations prévues, qui étaient de petites régions urbaines, était de 39 % chez les RPG adultes. Ce taux était plus élevé que le taux des RPSP (33 %), semblable à celui des immigrants de la catégorie économique (40 %), mais inférieur à celui des immigrants de la catégorie du regroupement familial (48 %).

Résultats des analyses multivariées

Cette section permet d'examiner dans un premier temps si les différences dans les caractéristiques sociodémographiques et la situation des destinations prévues peuvent expliquer une partie de la hausse observée dans les taux de rétention des différentes cohortes d'arrivée de RPG. Suivent ensuite des analyses des associations entre la situation des destinations prévues et la rétention des RPG.

Le tableau 4 présente les caractéristiques sociodémographiques et la situation des destinations prévues pour quatre cohortes d'arrivée de RPG. Un changement évident d'une cohorte à l'autre était la baisse du niveau de scolarité²⁰. La proportion des RPG qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires est passée de 66 % dans la cohorte de 2000 à 2004 à 83 % dans la cohorte de 2015 à 2018, et la proportion des RPG qui possédaient un grade universitaire a diminué, passant de 13 % à 6 %. Une autre tendance nette était la diminution de la proportion des RPG qui occupaient un emploi (avec des gains d'au moins 500 \$ par année d'imposition) au cours de l'année d'établissement ou de l'année suivante, qui est passée de 17 % dans la cohorte de 2000 à 2004 à 10 % dans la cohorte de 2015 à 2018. Ces deux changements sont cohérents avec le changement, de l'adaptabilité à la vulnérabilité, des critères de sélection des réfugiés (Kaida *et al.*, 2021). La composition des régions d'origine des RPG variait considérablement et est devenue plus concentrée d'une cohorte d'arrivée à l'autre. Dans la cohorte 2000-2004, l'Asie occidentale, l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud étaient les quatre principales régions, représentant 93 % de la population de la cohorte. Dans la cohorte de 2005 à 2009, l'Asie du Sud-Est a remplacé l'Europe de l'Est comme l'une des quatre principales régions d'origine. Dans la cohorte de 2010 à 2014, l'Asie occidentale, l'Afrique et l'Asie du Sud étaient les régions d'origine de 91 % des RPG. Enfin, dans la cohorte de 2015 à 2018, 67 % des RPG venaient de l'Asie occidentale (surtout de la Syrie) et 27 % venaient de l'Afrique.

20. La qualité des données relatives à la variable du niveau de scolarité est problématique en raison de changements dans la structure du Fichier des immigrants reçus concernant les immigrants établis depuis 2011. La BDIM a imputé cette variable pour certaines observations relatives aux arrivées de 2011 à 2018 (Statistique Canada, 2020). L'imputation fonctionne bien jusqu'en 2015, mais il manque toujours une grande partie des valeurs pour les immigrants adultes établis depuis 2016. Par exemple, il manquait une valeur dans la variable imputée pour environ 16 % des immigrants adultes de la catégorie économique qui étaient âgés de 20 à 64 ans au moment de l'établissement et qui se sont établis en 2018. Parmi les RPG adultes inclus dans la présente étude, il manquait le niveau de scolarité pour environ 2,8 % des adultes dans la cohorte de 2015 à 2018. On les a considérés comme ayant un diplôme d'études secondaires si leur langue maternelle n'était pas le français ou l'anglais (2 %) et comme ayant des études postsecondaires partielles si leur langue maternelle était le français ou l'anglais (0,8 %).

Tableau 4

Caractéristiques sociodémographiques et situation des destinations prévues parmi les réfugiés pris en charge par le gouvernement qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'établissement et qui ont produit une déclaration de revenus avant la fin de la première année complète suivant l'année d'établissement, selon la cohorte d'arrivée

| | 2000 à 2004 | 2005 à 2009 | 2010 à 2014 | 2015 à 2018 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | nombre | | |
| Âge au moment de l'établissement | 32,9 | 32,9 | 33,4 | 33,7 |
| Nombre d'enfants | 1,6 | 1,7 | 1,7 | 2,6 |
| Logarithme du nombre de RPG arrivés la même année | 8,3 | 7,8 | 7,2 | 6,6 |
| | | pourcentage | | |
| Femmes | 47,9 | 51,3 | 52,3 | 50,3 |
| Employé après l'établissement | 17,1 | 14,9 | 10,4 | 9,6 |
| Incidence de l'emploi chez les adultes âgés de 18 à 64 ans | 82,7 | 83,7 | 82,9 | 83,0 |
| Pourcentages d'immigrants du même groupe dans la région | 1,2 | 1,7 | 2,2 | 2,4 |
| État matrimonial | | | | |
| Célibataire | 31,5 | 31,9 | 35,0 | 24,2 |
| Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) | 6,2 | 8,6 | 8,3 | 5,0 |
| Marié(e) | 62,3 | 59,5 | 56,7 | 70,7 |
| Région d'origine | | | | |
| Autres régions du monde | 4,7 | 0,7 | 1,0 | 0,5 |
| Amérique du Sud | 13,5 | 19,9 | 3,7 | 1,7 |
| Europe de l'Est | 16,6 | 1,6 | 0,2 | 0,2 |
| Afrique | 29,5 | 31,8 | 30,6 | 26,7 |
| Asie du Sud | 0,7 | 3,7 | 17,5 | 2,3 |
| Asie du Sud-Est | 1,7 | 11,4 | 4,1 | 1,4 |
| Asie occidentale | 33,4 | 30,9 | 43,0 | 67,3 |
| Langue officielle | | | | |
| Ni français ni anglais parlé | 66,3 | 70,1 | 64,6 | 78,4 |
| Autre langue maternelle, bilingue | 4,4 | 3,6 | 2,2 | 0,9 |
| Autre langue maternelle, français | 4,4 | 4,8 | 4,2 | 2,2 |
| Autre langue maternelle, anglais | 23,5 | 19,1 | 24,4 | 14,1 |
| Langue maternelle française ou anglaise | 1,4 | 2,4 | 4,7 | 4,4 |
| Niveau de scolarité au moment de l'établissement | | | | |
| Sans diplôme d'études secondaires | 65,8 | 74,1 | 80,7 | 83,2 |
| Diplôme d'études secondaires | 15,6 | 10,0 | 7,4 | 8,1 |
| Études postsecondaires partielles | 6,1 | 5,7 | 3,6 | 2,9 |
| Grade universitaire | 12,5 | 10,1 | 8,3 | 5,7 |
| Fournisseurs de services du PAR | | | | |
| Aucune activité | 27,6 | 25,9 | 19,6 | 13,6 |
| 1 à 5 ans d'activités | 61,7 | 1,3 | 2,8 | 4,6 |
| 6 à 10 ans d'activités | 10,7 | 59,9 | 1,5 | 4,4 |
| Plus de 10 ans d'activités | ... | 12,9 | 76,1 | 77,3 |

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Un « fournisseur de services du PAR » est un fournisseur de services du Programme d'aide à la réinstallation et un « RPG » est un réfugié pris en charge par le gouvernement.

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Les changements dans les variables contextuelles montrent une hausse graduelle de la taille de l'enclave ethnique (pourcentage d'immigrants de la même ethnie dans la région), une contraction de la réinstallation en groupe (logarithme du nombre de RPG qui sont arrivés la même année) et une hausse du logarithme du nombre de fournisseurs de services du PAR établis. La proportion des immigrants de la même ethnie dans la population des RMR et des AR (comme mesure de l'enclave ethnique) s'est accrue en moyenne de 1,2 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 2,4 % pour la cohorte de 2015 à 2018,

ce qui témoigne de la taille croissante des populations d'immigrants provenant des régions d'origine des réfugiés. Le logarithme du nombre de RPG qui sont arrivés dans la même collectivité la même année a diminué d'une cohorte d'arrivée à l'autre. Cette diminution était le résultat d'une baisse du nombre de RPG admis chaque année, de 10 700 en 2000 à moins de 6 000 en 2012 et en 2013, et à 7 600 en 2014. Le nombre de RPG a bondi de 2015 à 2018, surtout en 2016 (23 600), lorsqu'une grosse vague de réfugiés syriens est arrivée. Toutefois, durant cette période, les RPG étaient beaucoup plus susceptibles d'être envoyés dans de petites et moyennes RMR où, chaque année, leur nombre moyen était nettement inférieur à leur nombre dans chaque centre servant de porte d'entrée.

La majorité (plus de 76 %) des RPG qui sont arrivés dans les années 2010 ont été dirigés vers des villes où des fournisseurs de services du PAR étaient en activité depuis plus de 10 ans, alors que 62 % des RPG de la cohorte d'arrivée 2000-2004 ont été réinstallés dans des villes où ces fournisseurs n'existaient que depuis un à cinq ans²¹. Parmi les cohortes successives, la proportion des RPG qui ont été envoyés dans des RMR et des AR où il n'y avait pas de fournisseurs de services du PAR a chuté, passant de 28 % à 14 %, au fur et à mesure qu'un nombre croissant de villes accueillait ces fournisseurs de services.

Dans quelle mesure les changements mentionnés ci-dessus dans les caractéristiques sociodémographiques des RPG et la situation des destinations prévues sont-ils associés à la tendance observée dans le taux de rétention aux destinations prévues? La réponse à cette question se trouve dans les modèles multivariés du tableau 5.

Le modèle 1 du tableau 5 reproduit les différences observées entre les cohortes dans le taux de rétention comme au tableau 2. Le taux de rétention observé a augmenté de 7,9 points de pourcentage de la cohorte de 2000 à 2004 à la cohorte de 2005 à 2009, et de 6,2 autres points de pourcentage dans la cohorte de 2010 à 2014, puis il a peu changé dans la cohorte de 2015 à 2018. Dans le modèle 2, après le contrôle des changements dans la répartition des destinations initiales et des caractéristiques sociodémographiques, la tendance à la hausse des taux de rétention des cohortes successives est devenue plus forte. Tout particulièrement, la différence dans les taux de rétention entre la cohorte de 2015 à 2018 et la cohorte de 2000 à 2004 a augmenté à 15,0 points de pourcentage, soit 1,7 point de pourcentage de plus que la différence observée dans le modèle 1. Une analyse de décomposition plus approfondie²² a révélé que la hausse du coefficient de la cohorte de 2015 à 2018 était principalement liée à des changements dans les régions d'origine des RPG. Plus précisément, les RPG qui venaient d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud affichaient généralement des taux de rétention relativement élevés, mais il y avait très peu de ces RPG dans la cohorte 2015-2018. Les résultats portent à croire que si la région d'origine était constante, le taux de rétention augmenterait plus que ce qui a été observé dans la cohorte de 2015 à 2018.

Le taux de rétention a augmenté d'un autre 0,6 point de pourcentage dans la cohorte de 2015 à 2018 dans le modèle 3. Une analyse de décomposition plus approfondie nous a appris que cette hausse est principalement liée à la baisse de la réinstallation en groupe, c'est-à-dire le nombre moyen de RPG établis dans une ville au cours d'une année. Autrement dit, puisqu'un niveau élevé de réinstallation en groupe était associé de façon importante à un taux élevé de rétention, on pourrait s'attendre à ce que le taux de rétention soit plus faible dans une cohorte ayant un taux plus faible de réinstallation en groupe.

Comme la variable de la réinstallation en groupe a été fortement corrélée avec la taille des destinations prévues, le contrôle de cette variable a aussi modifié les coefficients des catégories de taille des destinations prévues du modèle 2 au modèle 3. Ayant des niveaux similaires de réinstallation en groupe,

21. Les premiers fournisseurs de services du PAR ont été établis en 1999.

22. La technique de décomposition est expliquée par Hou (2014).

les centres qui ne servent pas de portes d'entrée auraient des taux de rétention beaucoup plus élevés que Toronto et Montréal.

Comme il a été mentionné précédemment, la variable de la réinstallation en groupe était statistiquement significative dans sa forme logarithmique, mais pas dans sa forme réelle. Cela indique que l'association entre la réinstallation en groupe et la rétention n'était pas linéaire et s'amenuisait à mesure que le nombre de RPG envoyés dans une ville augmentait. Le graphique 2 met en évidence la relation estimée entre les taux de rétention et le nombre de RPG qui sont arrivés dans une ville au cours d'une année donnée, d'après les résultats obtenus avec le modèle 3. Il montre que le taux de rétention augmentait rapidement avant que le nombre de RPG établis dans une ville ait atteint 500, mais s'accroissait plus lentement lorsque ce nombre dépassait 500. Par exemple, le taux de rétention augmentait de 14,9 points de pourcentage, soit de 59,2 % à 74,1 %, quand le nombre de RPG dans une ville passait de 20 à 500, mais n'augmentait que de 4,1 autres points de pourcentage quand ce nombre passait de 500 à 1 000.

En plus de la variable de la réinstallation en groupe, la présence d'une enclave ethnique a été significativement associée au taux de rétention de RPG dans une ville. L'estimation dans le modèle 3 montre qu'une hausse de 1 point de pourcentage de la proportion des immigrants venant d'une même région d'origine dans la population de la ville était associée à une hausse de 1,9 point de pourcentage du taux de rétention. La variable des conditions économiques régionales (incidence de l'emploi parmi les citoyens nés au Canada et les immigrants de longue date) n'était pas statistiquement significative.

Les résultats de la quatrième variable contextuelle concernant les fournisseurs de services du PAR indiquent que la seule présence de ces fournisseurs n'était pas nécessairement associée à un taux de rétention plus élevé. Cependant, les villes où il y avait des fournisseurs de services du PAR en activité depuis plus de 10 ans étaient associées à un taux de rétention de 4,2 points de pourcentage supérieur à celui des villes sans fournisseurs de services du PAR²³.

23. Ce coefficient est significatif uniquement dans une régression des moindres carrés ordinaires : il ne l'est pas lorsqu'une erreur-type robuste est estimée pour tenir compte de la dépendance entre les observations dans une RMR ou une AR.

Tableau 5

Modèle de probabilité linéaire prédisant la probabilité que les réfugiés pris en charge par le gouvernement qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission restent à la destination prévue

| | Modèle 1 | | Modèle 2 | | Modèle 3 | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | coefficient | erreur-type | coefficient | erreur-type | coefficient | erreur-type |
| Ordonnée à l'origine | 0,715 †† | 0,003 | 0,649 †† | 0,017 | -0,100 | 0,236 |
| Cohorte d'arrivée (réf. : 2000 à 2004) | | | | | | |
| Cohorte de 2005 à 2009 | 0,079 †† | 0,004 | 0,087 †† | 0,004 | 0,078 †† | 0,017 |
| Cohorte de 2010 à 2014 | 0,141 †† | 0,004 | 0,145 †† | 0,005 | 0,136 †† | 0,027 |
| Cohorte de 2015 à 2018 | 0,133 †† | 0,004 | 0,150 †† | 0,004 | 0,156 †† | 0,029 |
| Destination prévue (réf. : Toronto) | | | | | | |
| Montréal | ... | ... | -0,075 †† | 0,007 | 0,005 | 0,015 |
| Vancouver | ... | ... | 0,137 †† | 0,006 | 0,182 †† | 0,007 |
| Régions métropolitaines de recensement moyenne | ... | ... | 0,090 †† | 0,005 | 0,170 †† | 0,014 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | ... | ... | 0,010 † | 0,005 | 0,156 †† | 0,015 |
| Petites régions urbaines | ... | ... | -0,037 †† | 0,006 | 0,184 †† | 0,028 |
| Sexe (réf. : masculin) | | | | | | |
| Femmes | ... | ... | 0,002 | 0,003 | 0,002 | 0,002 |
| Âge au moment de l'admission | ... | ... | 0,001 †† | 0,000 | 0,001 †† | 0,000 |
| État matrimonial (réf. : marié[e]) | | | | | | |
| Célibataire | ... | ... | 0,012 † | 0,004 | 0,015 † | 0,006 |
| Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) | ... | ... | 0,003 | 0,006 | 0,006 | 0,008 |
| Nombre d'enfants | ... | ... | 0,005 †† | 0,001 | 0,005 | 0,003 |
| Région d'origine (réf. : Asie occidentale) | | | | | | |
| Autres régions du monde | ... | ... | -0,011 | 0,011 | -0,001 | 0,035 |
| Amérique du Sud | ... | ... | 0,060 †† | 0,006 | 0,086 † | 0,038 |
| Europe de l'Est | ... | ... | 0,129 †† | 0,007 | 0,123 †† | 0,021 |
| Afrique | ... | ... | -0,044 †† | 0,004 | -0,031 | 0,039 |
| Asie du Sud | ... | ... | 0,083 †† | 0,007 | 0,067 | 0,045 |
| Asie du Sud-Est | ... | ... | 0,031 †† | 0,007 | 0,005 | 0,039 |
| Langue officielle (réf. : langue maternelle anglaise) | | | | | | |
| Ni français ni anglais parlé | ... | ... | -0,032 † | 0,014 | -0,036 | 0,022 |
| Autre langue maternelle, bilingue | ... | ... | -0,009 | 0,016 | -0,008 | 0,023 |
| Autre langue maternelle, français | ... | ... | 0,024 | 0,016 | 0,020 | 0,027 |
| Autre langue maternelle, anglais | ... | ... | -0,003 | 0,014 | -0,009 | 0,020 |
| Langue maternelle française | ... | ... | 0,074 †† | 0,017 | 0,081 † | 0,023 |
| Niveau de scolarité (réf. : grade universitaire) | | | | | | |
| Sans diplôme d'études secondaires | ... | ... | -0,001 | 0,005 | -0,002 | 0,008 |
| Diplôme d'études secondaires | ... | ... | -0,011 | 0,007 | -0,015 | 0,008 |
| Études postsecondaires partielles | ... | ... | -0,009 | 0,008 | -0,012 | 0,006 |
| Occupant un emploi après l'établissement | ... | ... | -0,059 †† | 0,004 | -0,061 †† | 0,011 |
| Fréquentation scolaire après l'établissement | ... | ... | 0,026 | 0,017 | 0,029 | 0,029 |
| Fournisseurs de services du PAR (réf. : aucun) | | | | | | |
| 1 à 5 ans d'activités | ... | ... | ... | ... | -0,023 | 0,030 |
| 6 à 10 ans d'activités | ... | ... | ... | ... | 0,001 | 0,018 |
| Plus de 10 ans d'activités | ... | ... | ... | ... | 0,042 | 0,021 |
| Incidence de l'emploi chez les adultes | ... | ... | ... | ... | 0,003 | 0,002 |
| Pourcentage d'immigrants du même groupe dans la région | ... | ... | ... | ... | 0,019 †† | 0,004 |
| Logarithme du nombre de RPG arrivés la même année | ... | ... | ... | ... | 0,046 †† | 0,010 |

... n'ayant pas lieu de figurer

† significativement différent de 0 ($p < 0,05$)

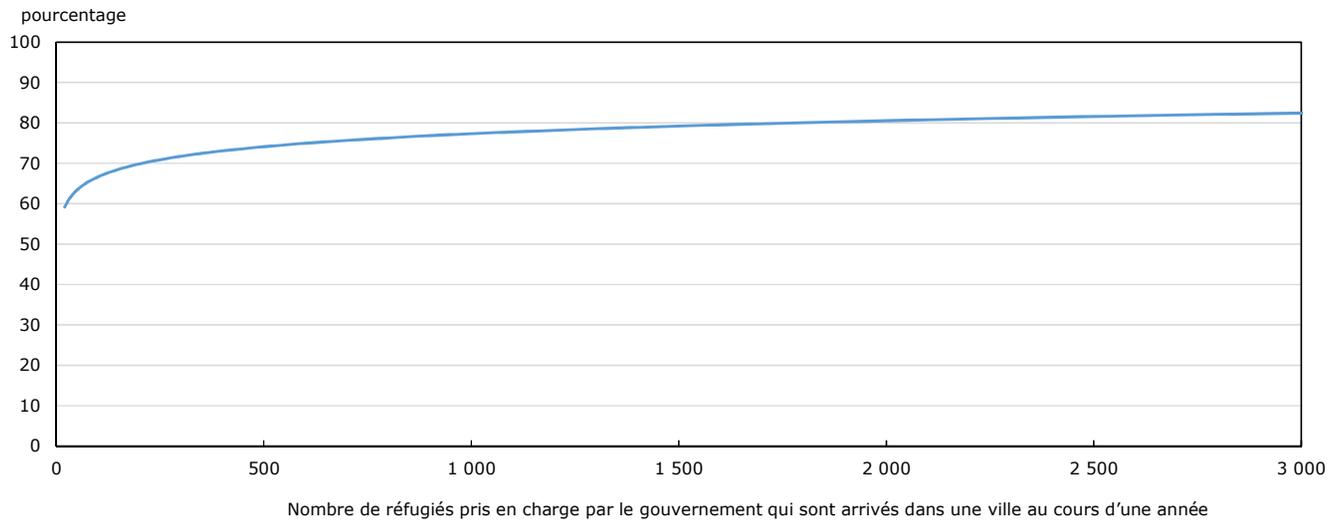
‡ significativement différent de 0 ($p < 0,01$)

†† significativement différent de 0 ($p < 0,001$)

Notes : Un « fournisseur de services du PAR » est un fournisseur de services du Programme d'aide à la réinstallation, et un « RPG » est un réfugié pris en charge par le gouvernement. La valeur R au carré est 0,021 pour le modèle 1, 0,057 pour le modèle 2 et 0,072 pour le modèle 3.

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Graphique 2
Relation estimée entre les taux de rétention et le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement qui sont arrivés dans une ville au cours d'une année



Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Discussion et conclusion

La présente étude a analysé les tendances en matière de rétention et de migration secondaire chez les RPG. Plus particulièrement, elle a cherché à déterminer si les taux de rétention avaient augmenté dans les cohortes d'arrivée successives depuis le début des années 2000. En outre, elle visait à comprendre dans quelle mesure les caractéristiques sociodémographiques des RPG, ainsi que la situation de leur destination prévue, avaient influencé leur décision d'entreprendre une migration secondaire.

L'étude a permis d'établir que le taux global de rétention parmi les RPG a grandement augmenté d'une cohorte à l'autre, tandis qu'il a diminué chez les immigrants de la catégorie économique et de la catégorie du regroupement familial. La hausse des taux de rétention s'est produite malgré des changements dans les facteurs sociodémographiques et la situation des destinations prévues qui, à eux seuls, auraient pu contribuer à une diminution des taux de rétention. On en conclut donc que le taux de rétention dépendait d'autres facteurs qui ne pouvaient pas être examinés dans cette étude. Par exemple, certaines caractéristiques (expériences de violence, incapacités physiques, maladie mentale, longue période dans des camps de réfugiés, etc.) qui n'ont pas été observées dans les plus récentes cohortes peuvent avoir accentué la tendance des RPG à rester à leur destination désignée. Qui plus est, il se peut qu'en raison de la hausse du coût du logement dans les grandes régions métropolitaines, il ait été moins abordable pour les RPG de quitter les petites régions urbaines. Il est également possible que le gouvernement ait davantage tenu compte des préférences des RPG en vue de leur réinstallation. Enfin, une autre hypothèse serait que les services de réinstallation ont été améliorés pour répondre aux besoins des réfugiés à leur destination prévue.

L'étude a permis de conclure que, quelle que soit la taille de la destination prévue, le taux d'émigration interne était à son maximum durant l'année d'établissement et l'année suivante, mais diminuait fortement après cette période. Par exemple, on a observé que parmi les RPG qui ont été dirigés vers des RMR de taille moyenne, environ le quart sont partis avant la fin de l'année suivant l'année d'établissement, mais il a fallu neuf autres années avant que 11 % de plus déménagent.

Les résultats de l'analyse multivariée ont indiqué que le nombre de RPG qui se sont réinstallés dans la même collectivité la même année était fortement corrélé avec une hausse de la rétention. Toutefois, cette association n'était pas linéaire. En termes simples, l'association positive s'amenuisait à mesure que le nombre de RPG envoyés dans une ville augmentait au-delà de quelques centaines.

Conformément à la littérature existante, la présente étude a montré que la présence de communautés de la même ethnie que les RPG était fortement associée à la rétention de ces derniers à la destination prévue. Enfin, alors que la simple présence de fournisseurs de services du PAR n'a pas nécessairement fait augmenter les taux de rétention, les villes où il y avait de tels fournisseurs de services en activité depuis plus de 10 ans ont été associées à des taux de rétention élevés comparativement aux villes où ces fournisseurs étaient absents.

Les constatations de la présente étude éclairent de plusieurs façons les discussions sur les politiques. En effet, l'étude a démontré qu'environ deux tiers des réfugiés qui ont été dirigés vers des RMR de taille moyenne y sont finalement restés, et qu'entre 39 % et 44 % des réfugiés qui ont été établis dans de petites RMR et de petites régions urbaines s'y trouvaient encore 10 ans après l'immigration. Ces taux ne semblent peut-être pas élevés, mais ils sont semblables à ceux des immigrants de la catégorie économique dont la destination initiale n'a pas été attribuée par le gouvernement. De plus, il est particulièrement pertinent de mentionner que même lorsque les RPG quittent leur destination prévue, la majorité d'entre eux ne choisissent pas de se réinstaller dans les grandes villes canadiennes qui servent de portes d'entrée. Il est important de se pencher sur la constatation concernant le fait que la plupart des migrations secondaires ont lieu au cours de l'année d'établissement ou de l'année suivante, afin d'améliorer les premières expériences d'établissement des RPG. En ce qui concerne les futures

réinstallations, il sera nécessaire de prendre en compte l'analyse de la réinstallation en groupe au moment d'examiner les taux de rétention. Les constatations révèlent que la réinstallation d'un nombre notable de RPG dans la même collectivité la même année est fortement associée à une hausse de la rétention, mais que cette association commence à diminuer lorsque ce nombre dépasse quelques centaines.

Tableau 1 en annexe

Répartition des destinations prévues des immigrants selon la catégorie d'admission, tous les âges au moment de l'admission, arrivées de 2000 à 2018

| | Réfugiés pris en charge par le gouvernement | Réfugiés parrainés par le secteur privé | Catégorie économique | Catégorie du regroupement familial |
|--|---|---|----------------------|------------------------------------|
| | nombre | | | |
| Nombres totaux | 162 391 | 124 494 | 2 898 545 | 1 334 685 |
| | pourcentage | | | |
| Arrivées de 2000 à 2004 | | | | |
| Montréal | 6,9 | 5,1 | 14,7 | 11,1 |
| Toronto | 15,8 | 34,4 | 49,1 | 45,9 |
| Vancouver | 10,3 | 6,8 | 15,2 | 13,9 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 31,3 | 36,5 | 12,2 | 13,6 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 25,5 | 14,5 | 5,6 | 8,9 |
| Petites régions urbaines | 9,5 | 1,7 | 1,5 | 3,3 |
| Régions rurales | 0,6 | 1,1 | 1,7 | 3,3 |
| Arrivées de 2005 à 2009 | | | | |
| Montréal | 6,8 | 4,4 | 17,7 | 11,6 |
| Toronto | 15,2 | 30,6 | 34,5 | 42,0 |
| Vancouver | 11,0 | 6,7 | 16,5 | 14,3 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 31,5 | 36,2 | 16,2 | 15,3 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 24,6 | 18,9 | 8,1 | 9,3 |
| Petites régions urbaines | 10,6 | 2,4 | 3,9 | 3,9 |
| Régions rurales | 0,3 | 0,9 | 3,1 | 3,7 |
| Arrivées de 2010 à 2014 | | | | |
| Montréal | 5,3 | 5,3 | 19,8 | 13,0 |
| Toronto | 16,8 | 30,8 | 26,8 | 37,7 |
| Vancouver | 9,9 | 7,8 | 12,0 | 13,5 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 32,4 | 36,8 | 22,0 | 18,5 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 25,0 | 16,1 | 9,5 | 9,2 |
| Petites régions urbaines | 10,3 | 2,2 | 6,0 | 4,3 |
| Régions rurales | 0,4 | 1,0 | 3,8 | 3,8 |
| Arrivées de 2015 à 2018 | | | | |
| Montréal | 3,9 | 20,8 | 16,0 | 12,3 |
| Toronto | 12,8 | 27,2 | 28,6 | 34,0 |
| Vancouver | 8,8 | 4,9 | 10,8 | 12,8 |
| Régions métropolitaines de recensement de taille moyenne | 31,4 | 29,0 | 21,5 | 21,6 |
| Petites régions métropolitaines de recensement | 31,6 | 14,4 | 11,6 | 10,1 |
| Petites régions urbaines | 11,5 | 2,3 | 7,1 | 5,4 |
| Régions rurales | 0,1 | 1,4 | 4,5 | 3,9 |

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Tableau 2 en annexe

Taux de production de déclaration de revenus et de rétention aux destinations prévues à la fin de la première année complète suivant l'admission parmi les immigrants, tous les âges au moment de l'admission, selon la catégorie d'immigrants, arrivées de 2000 à 2018

| Destination prévue | Réfugiés pris en charge par le gouvernement | | Réfugiés parrainés par le secteur privé | | Catégorie économique | | Catégorie du regroupement familial | |
|---------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|
| | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants | Taux de production de déclaration de revenus | Taux de rétention des déclarants |
| | pourcentage | | | | | | | |
| Arrivées de 2000 à 2004 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 60,4 | 71,5 | 67,2 | 74,8 | 62,9 | 80,3 | 77,2 | 90,6 |
| Montréal | 59,4 | 63,1 | 67,8 | 85,4 | 69,4 | 83,7 | 74,5 | 93,6 |
| Toronto | 63,2 | 64,8 | 65,4 | 79,6 | 61,5 | 84,2 | 76,8 | 95,3 |
| Vancouver | 62,8 | 84,9 | 62,8 | 84,0 | 61,1 | 81,6 | 82,7 | 93,5 |
| RMR de taille moyenne | 59,3 | 77,4 | 70,1 | 72,3 | 64,1 | 73,9 | 78,0 | 90,1 |
| Petites RMR | 60,2 | 68,5 | 66,6 | 67,2 | 60,9 | 66,7 | 75,9 | 83,5 |
| Petites régions urbaines | 58,4 | 66,0 | 65,0 | 66,3 | 62,0 | 60,3 | 74,1 | 72,5 |
| Arrivées de 2005 à 2009 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 58,8 | 79,8 | 69,3 | 75,3 | 61,0 | 85,3 | 80,8 | 91,2 |
| Montréal | 58,1 | 69,7 | 62,3 | 77,7 | 66,7 | 88,0 | 80,4 | 94,5 |
| Toronto | 61,9 | 71,8 | 69,3 | 84,5 | 57,7 | 89,9 | 80,6 | 95,7 |
| Vancouver | 60,7 | 90,5 | 68,0 | 84,2 | 58,8 | 91,2 | 84,3 | 94,6 |
| RMR de taille moyenne | 58,1 | 87,2 | 72,2 | 68,8 | 63,8 | 85,6 | 80,9 | 91,3 |
| Petites RMR | 57,7 | 74,5 | 66,5 | 72,5 | 61,0 | 74,6 | 79,9 | 85,5 |
| Petites régions urbaines | 58,0 | 78,3 | 65,7 | 69,1 | 64,0 | 69,1 | 78,0 | 77,5 |
| Arrivées de 2010 à 2014 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 61,1 | 85,8 | 70,2 | 76,0 | 64,6 | 82,6 | 81,6 | 91,0 |
| Montréal | 58,4 | 81,7 | 68,1 | 83,6 | 65,4 | 81,1 | 80,5 | 95,3 |
| Toronto | 67,0 | 83,3 | 71,3 | 84,4 | 60,6 | 89,1 | 81,7 | 95,6 |
| Vancouver | 66,3 | 91,1 | 72,3 | 85,7 | 64,1 | 89,3 | 84,3 | 95,1 |
| RMR de taille moyenne | 57,8 | 88,5 | 70,1 | 67,2 | 66,1 | 87,1 | 81,4 | 91,3 |
| Petites RMR | 61,2 | 85,3 | 68,6 | 77,1 | 66,8 | 76,0 | 81,4 | 85,0 |
| Petites régions urbaines | 58,2 | 81,6 | 66,6 | 67,4 | 68,7 | 70,2 | 79,7 | 76,2 |
| Arrivées de 2015 à 2018 | | | | | | | | |
| Toutes les destinations prévues | 50,4 | 84,8 | 68,2 | 77,0 | 70,2 | 77,1 | 80,7 | 89,0 |
| Montréal | 52,7 | 69,6 | 68,9 | 84,4 | 65,9 | 72,8 | 80,2 | 94,3 |
| Toronto | 54,5 | 87,3 | 68,6 | 81,5 | 69,9 | 86,3 | 80,2 | 93,5 |
| Vancouver | 53,3 | 90,1 | 70,4 | 83,6 | 75,2 | 86,4 | 83,3 | 93,5 |
| RMR de taille moyenne | 49,8 | 88,8 | 68,3 | 68,5 | 70,8 | 79,5 | 81,0 | 88,9 |
| Petites RMR | 49,0 | 84,0 | 67,0 | 77,5 | 69,2 | 66,4 | 81,4 | 82,3 |
| Petites régions urbaines | 48,2 | 74,3 | 64,7 | 67,6 | 71,5 | 64,7 | 79,2 | 72,9 |

Note : Une RMR est une région métropolitaine de recensement.

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Bibliographie

Aydemir, A. et Robinson, C. (2008). Global labour markets, return, and onward migration. *Revue canadienne d'économique*, 41(4), 1285-1311.

Derwing, T. M. et Krahn, H. (2008). Attracting and retaining immigrants outside the metropolis: Is the pie too small for everyone to have a piece? The case of Edmonton, Alberta. *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 9(2), 185-202. <https://doi.org/10.1007/s12134-008-0050-3>

Hou, F. (2007). Changes in the initial destinations and re-distribution of Canada's major immigrant groups: Re-examining the role of group affinity. *International Migration Review*, 41(3), 680-705.

Hou, F. (2014). A general approach to effect decomposition. *Social Science Quarterly*, 95(3), 894-904.

Hou, F., Schellenberg, G. et Berry, J. (2018). Patterns and determinants of immigrants' sense of belonging to Canada and their source country. *Ethnic and Racial Studies*, 41(9), 1612-1631.

Hyndman, J., Schuurman, N. et Fiedler, R. (2006). Size matters: Attracting immigrants to Canadian cities. *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 7(1), 1-25.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2011). *Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programme-refugies-parraines-gouvernement-programme-aide-retablissement.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2016a). *Évaluation des programmes de réinstallation (Programme des RPG, PPPR, Programme mixte des RDBV et PAR)*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programmes-reinstallation.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2016b). *Le Centre de jumelage*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2016/01/le-centre-de-jumelage.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020). *Plan ministériel 2020-2021*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2020-2021.html>

Kaida, L., Hou, F. et Stick, M. (2020). Are refugees more likely to leave initial destinations than economic immigrants? Recent evidence from Canadian longitudinal administrative data. *Population Space and Place*, 26(5), 1-14. <https://doi.org/10.1002/psp.2316>

Kaida, L., Stick, M. et Hou, F. (2021). Changes in selection policy and refugee welfare use in Canada. *International Migration*. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/imig.12930>

Krahn, H., Derwing, T. M. et Abu-Laban, B. (2005). The retention of newcomers in second- and third-tier Canadian cities. *International Migration Review*, 39(4), 872-894. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2005.tb00292.x>

Mood, C. (2010). Logistic regression: Why we cannot do what we think we can do, and what we can do about it. *European Sociological Review*, 26(1), 67-82. <https://doi.org/10.1093/esr/jcp006>

- Newbold, K. (1996). Internal migration of the foreign-born in Canada. *International Migration Review*, 30(3), 728-747. <https://doi.org/10.2307/2547634>
- Nogle, J. (1994). Internal migration for recent immigrants to Canada. *International Migration Review*, 28(1), 31-48. <https://doi.org/10.2307/2547024>
- Sherrell, K., Hyndman, J. et Preniqi, F. (2005). Sharing the wealth, spreading the “burden”? The settlement of Kosovar refugees in smaller British Columbia cities. *Études ethniques du Canada*, 37(3), 76-96.
- Simich, L. (2003). Negotiating boundaries of refugee resettlement: A study of settlement patterns and social support. *Revue canadienne de sociologie*, 40(5), 575-591. <https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.2003.tb00006.x>
- Simich, L., Beiser, M. et Mawani, F. (2002). Paved with good intentions: Canada’s refugee destining policy and paths of secondary migration. *Analyse de politiques*, 28(4), 597-607. <https://doi.org/10.2307/3552217>
- Statistique Canada. (2020). *Base de données longitudinales sur l’immigration (BDIM) — Rapport technique, 2018* (Diversité et Statistique socioculturelle, n° 24).
- Steenbergen, M. R. et Jones, B. S. (2002). Modeling multilevel data structures. *American Journal of Political Science*, 46(1), 218-237. <https://doi.org/10.2307/3088424>